Addendum aux Bonnes pratiques relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent, plus spécifiquement axé sur la prise en compte des problématiques hommes-femmes

Introduction

Le présent Addendum met à jour les Bonnes pratiques concernant les femmes et la lutte contre l'extrémisme violent[1] du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF), en y incluant les problématiques hommes-femmes fondées, entre autres, sur de nouvelles données sexospécifiques en matière de motivations et de parcours de radicalisation menant à la violence et de mesures de lutte contre l'extrémisme violent visant à contrer le recrutement des femmes et des filles en particulier, tout en répondant au problème du recrutement des hommes et des garçons. Ce document fournit des orientations pratiques en vue de l'élaboration de politiques et de programmes de lutte contre l'extrémisme violent efficaces, qui tiennent compte de l'évolution des rôles des femmes au sein d'organisations terroristes et extrémistes violentes, de l'implication variée des femmes et des organisations de femmes engagées dans la prévention et la réponse à ces problématiques, et de l'impact des stratégies de lutte contre le terrorisme sur les droits fondamentaux des femmes et sur les organisations de femmes. Le présent Addendum s'appuie sur les discussions qui ont eu lieu entre les organisations de la société civile, les experts universitaires et les pouvoirs publics lors de deux réunions consultatives, organisées conjointement par l'Australie et l'Indonésie, en leur qualité de coprésidents du Groupe de travail sur la lutte contre l'extrémisme violent du GCTF : un séminaire sur le genre et la prévention/lutte contre l'extrémisme violent : le rôle des organisations de la société civile, tenu les 18 et 19 décembre 2018 à Melbourne (Australie) et un séminaire sur les défis posés par les combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays et leur familles dans la lutte contre l'extrémisme violent, tenu les 7 et 8 mars 2019 à La Haye (Pays-Bas). 'Le présent Addendum complète et s'appuie également sur les *Bonnes pratiques sur les défis posés par le retour des familles de combattants terroristes étrangers* du GCTF et sur le *Mémorandum de La Haye-Marrakech sur les bonnes pratiques pour répondre plus efficacement au phénomène des combattants terroristes étrangers* et son Addendum plus spécifiquement axé sur les combattants de retour dans leur pays.

La lutte contre l'extrémisme violent et les femmes, la paix et la sécurité – Avancées politiques

Depuis l'approbation des *Bonnes pratiques relatives aux femmes et à la lutte contre l'extrémisme violent du GCTF* lors de la sixième Réunion ministérielle plénière du GCTF de septembre 2015, l'on observe un indéniable progrès des politiques relatives aux dynamiques sexuées de l'extrémisme violent. S'appuyant sur la Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) 2178 (2014) sur les menaces posées par les combattants terroristes étrangers, qui encourage les États à promouvoir l'émancipation des femmes comme réponse préventive et facteur atténuant la propagation de l'extrémisme violent, susceptible de conduire au terrorisme, et de la radicalisation menant à la violence, le Conseil de sécurité a adopté en 2015 la RCSNU 2242 (2015) qui reconnaît de manière explicite l'existence d'un lien entre les problématiques liées aux femmes, à la paix et à la sécurité et celles liées à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent. La RCSNU 2242 souligne l'importance de l'intégration des perspectives de genre dans les efforts de lutte contre l'extrémisme

[1] Dans le présent Addendum, l'expression « lutte contre l'extrémisme violent » désigne aussi bien la prévention que la lutte contre l'extrémisme violent. Malgré l'absence d'une définition communément admise permettant de distinguer la prévention de la lutte contre l'extrémisme violent, le but ici est de traiter tant les politiques et programmes visant à lutter contre l'extrémisme violent , que les politiques et programmes visant à endiguer la propagation de l'extrémisme violent au sein et à travers les sociétés à plus long terme.

violent et le besoin de « mener des travaux de recherche axés sur les problématiques hommes-femmes et de collecte de données relatives aux facteurs de radicalisation parmi les femmes. » Tant la RCSNU 2242 (2015) que le Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent demande de garantir la participation et le rôle moteur des organisations de femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre l'extrémisme violent. Le Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies note l'importance que revêt l'élaboration de « programmes et stratégies de réintégration respectueux des droits de l'homme, efficaces et différenciés selon qu'ils s'appliquent à des hommes ou à des femmes ». La RCSNU 2242 (2015) sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que la RCSNU 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité, quant à elles, appellent à l'élaboration de politiques et programmes ciblés et fondés sur des données factuelles pour lutter contre l'extrémisme violent, ainsi qu'à la mise sur pied d'approches spécialement adaptées pour promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales. En outre, la RCSNU 2395 (2017) réaffirme la nécessité d'accorder une attention accrue aux femmes dans tous les travaux concernant les menaces que les actes de terrorisme font peser sur la paix et la sécurité internationales, tandis que la RCSNU 2396 (2017) souligne l'importance de la prise en compte des sensibilités propres au sexe et à l'âge des combattants terroristes étrangers et des personnes leur étant associées qui peuvent aussi être victimes de terrorisme. La RCSNU 2395 (2017) note également l'importance de prévoir la participation des femmes, selon qu'il convient, dans les stratégies de lutte contre l'extrémisme violent. Enfin, le sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (2018) encourage vivement à intégrer dans les programmes concernés une analyse axée sur les femmes des facteurs de radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent et au terrorisme, ainsi qu'à consulter davantage les femmes et les organisations de femmes lors de l'élaboration des stratégies de lutte contre l'extrémisme violent.

Les rôles changeants des femmes dans le terrorisme, notamment en tant que combattantes terroristes étrangères

Malgré les rôles changeants et variés des femmes dans l'extrémisme violent et le terrorisme, des biais cognitifs inconscients et des stéréotypes fondés sur le sexe continuent d'alimenter un portrait des femmes terroristes comme n'étant pas des terroristes « réelles » ou « actives », permettant ainsi aux femmes et aux filles d'échapper aux autorités et d'éviter toute poursuite pénale, y compris lors de leur retour d'une zone de conflit et de leur réinsertion, sachant qu'il est probable qu'aucune preuve de leur implication dans des actes d'extrémisme violent et de terrorisme n'ait été recueillie. Or, tout comme les hommes, les femmes sont impliquées dans le recrutement, la logistique et les financements, la collecte de renseignements, la reconnaissance, les soutiens financiers et autres, la mise en application de principes moraux, les combats et les attentats-suicide. Même dans leur rôle strictement familial, certaines femmes sont susceptibles d'encourager ou d'endoctriner leur entourage à l'extrémisme violent, notamment dans leur propre famille, et/ou d'être radicalisées vers la violence par le mariage ou leur statut familial (dans des cas de suicide familial, par exemple). Elles jouent un rôle singulier dans l'éducation et la socialisation des enfants auxquels elles inculquent une idéologie. Certaines femmes ont également aidé à commettre des horreurs au sein de leurs communautés locales.

Il semblerait que les stéréotypes et biais cognitifs implicites fondés sur le sexe dans les réponses à l'extrémisme violent et au terrorisme soient en train de se transformer. À cet égard, les Bonnes pratiques n^{os} 5 et 6 des *Bonnes pratiques sur les défis posés par le retour des familles de combattants terroristes étrangers* soulignent l'importance d'un protocole d'évaluation des risques et des besoins complet, structuré et individualisé pour chacun des membres de la famille des combattants terroristes étrangers. Ainsi, l'on reconnaît de plus en plus désormais les femmes comme auteurs d'actes relevant de l'extrémisme violent et du terrorisme. Les femmes sont chaque fois plus traitées comme auteurs

possible de ces actes, notamment lors de récents procès dans nombre de pays, et font l'objet d'une évaluation des risques individualisée et de poursuites pénales.

Motivations et/ou recrutements fondés sur l'appartenance sexuelle et leurs répercussions dans la lutte contre l'extrémisme violent

Pour lutter efficacement contre l'extrémisme violent et le terrorisme, il est essentiel d'avoir une compréhension approfondie des motivations matérielles et idéologiques, qui tienne compte des problématiques hommes-femmes. Les motivations qui poussent les femmes et les hommes à rejoindre des groupes extrémistes violents peuvent se ressembler, mais elles sont souvent vécues différemment et suivent des voies distinctes de radicalisation menant à la violence. Les organisations terroristes font preuve d'une compréhension nuancée des normes et des stéréotypes de genre et exploitent les constructions sociales de masculinité et de féminité pour tirer profit des différentes faiblesses des divers groupes de femmes et d'hommes en fonction des contextes locaux dans le but d'attirer, de recruter et de garder leurs adeptes.

Un nombre croissant d'études montre par exemple que certaines organisations extrémistes violentes ciblent les jeunes hommes à recruter en leur promettant des femmes et/ou des esclaves sexuelles. De la même façon, des organisations promettent un mari aux femmes célibataires, divorcées ou veuves ou bien la possibilité de construire un monde meilleur où élever une famille. Les organisations terroristes ont également déjà eu recours à des messages de recrutement explicites faisant la promotion de l'émancipation des femmes, dans le but de les attirer, et leur offrant la possibilité de jouer un rôle actif. Inversement, les femmes et filles terroristes peuvent être utilisées pour attirer, recruter et radicaliser les hommes et les garçons vers la violence. Présenter des femmes actives au combat peut sous-entendre que les femmes sont plus courageuses que les hommes, poussant ainsi les hommes à rejoindre des organisations terroristes ou extrémistes violentes et à perpétrer des actes de violence pour prouver leur « *masculinité* ». Ces exemples montrent les différents propos et discours de recrutement utilisés par les organisations terroristes.

Pour ce qui est de l'extrémisme violent, il a été prouvé que des sentiments d'empathie envers les victimes de violences et de rancœur envers les États perçus comme jouant un rôle dans un conflit sont des facteurs d'incitation qui résonnent particulièrement auprès des femmes. L'image positive d'une société dans laquelle tout le monde est protégé constitue le facteur d'attraction idéologique correspondant. Quant aux facteurs matériels, dans certains cas, la pauvreté, le chômage et le manque d'opportunités se sont révélés être des moteurs de radicalisation menant à la violence qui n'affectent pas de la même manière les hommes et les femmes. Dans certains pays, le nombre de jeunes femmes au chômage dépasse de loin celui des jeunes hommes au chômage. Cependant, compte tenu de normes sexuées et de leur interaction avec leurs contextes locaux, les jeunes femmes sont souvent censées rester à la maison plutôt que de participer à la vie publique. Dans certains cas elles sont alors plus à même d'être radicalisées vers la violence en ligne via les réseaux sociaux ou par des membres de leur famille, alors que les hommes, dont la vie sociale est publique, sont davantage susceptibles d'être radicalisés vers la violence en personne.

La misogynie, l'injustice et les atteintes à leur dignité vécues par certaines femmes au sein de leur communauté se sont révélées être des facteurs fondamentaux dans leur radicalisation menant à la violence. Les jeunes femmes qui rejoignent des groupes extrémistes violents et terroristes cherchent parfois à fuir les normes sexuées imposées par leur famille, leur communauté et/ou leur société. Dans ces cas-là, les femmes ont cherché à se libérer d'environnements contraignants, tout en cherchant à s'insérer dans les structures sociales de groupes terroristes qui suivent des normes strictes quant aux rôles de la femme, ce qui peut être perçu comme un cadre clair leur permettant de prendre leur destin en main et comme l'expression d'un net refus de normes sociales alternatives.

Retour, démobilisation et réhabilitation sexospécifiques

S'il est vrai que les voies de radicalisation qui mènent à la violence sont différentes pour les femmes et les hommes (tout en tenant compte des disparités au sein de ces deux groupes), alors les mesures de démobilisation, de réhabilitation et de réinsertion devront également être individualisées et élaborées en fonction d'un contexte culturel et social plus large. Lorsqu'elles reviennent d'une zone de conflit, les femmes rencontrent généralement davantage de difficultés et souffrent plus souvent d'isolement et de stigmatisation au sein de leur propre communauté. Les graves traumatismes dont souffrent les femmes et les hommes, les filles et les garçons après avoir été dans une zone de conflit actif, que ce soit en tant que témoins et/ou acteurs, sont vécus différemment, particulièrement s'ils ou elles ont été victimes de coercition reproductive ou de violences sexuelles ou à caractère sexiste.

La participation des femmes dans la lutte contre l'extrémisme violent et la réinsertion

Bien que certaines femmes puissent orchestrer et perpétrer des actes de violence, il est indispensable de comprendre que le rôle des femmes ne se limite pas à celui de victime ou auteure. Les femmes peuvent être à la fois victimes de violences sexuelles ou à caractère sexiste et adeptes de l'extrémisme violent, recruteuses, collectrices de fonds et auteures d'actes d'extrémisme violent. En outre, tel que souligné dans les cadres politiques sur les femmes, la paix et la sécurité et de lutte contre l'extrémisme violent évoqués précédemment, les femmes jouent un rôle important dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent prêché par des femmes et des hommes dans leurs familles, leurs communautés et leurs pays. Les femmes à la tête de mouvements et cultes religieux ont un rôle à jouer dans la lutte contre l'extrémisme violent en défendant une interprétation modérée des enseignements religieux au sein de leurs communautés, en permettant aux parents de relayer ces messages au sein de leur foyer, et en servant d'exemple à suivre dans la lutte contre la radicalisation menant à la violence, en particulier celle des femmes .

Les travaux de recherche sur le genre et la prévention de l'extrémisme violent soulignent également l'importance du rôle des communautés et des familles dans la lutte contre l'extrémisme violent. Dans certains pays, des pratiques innovantes mettent l'accent sur la participation des femmes dans les processus communautaires de consultation et de prise de décision dans le but de promouvoir la tolérance ainsi que l'émancipation et la participation des femmes au niveau local. Des études montrent qu'un programme axé sur l'émancipation des femmes entraîne une amélioration des capacités et des prises de responsabilités favorisant le développement de la paix au sein des communautés. L'on a également observé que dans de tels contextes, les individus, en particulier les hommes, étaient moins enclins à recourir à la violence pour faire face à la pauvreté et aux inégalités, et que les hommes aussi bien que les femmes étaient plus à même de signaler d'éventuelles inquiétudes relatives à l'extrémisme violent et de se rallier à des initiatives gouvernementales ou communautaires de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.

Vue d'ensemble des bonnes pratiques et des défis de mise en œuvre

Les Bonnes pratiques présentées dans le présent document traitent de la prise en compte des problématiques hommes-femmes dans les politiques et programmes de lutte contre l'extrémisme violent, de l'importance de l'alignement des politiques sur le Cadre sur les femmes, la paix et la sécurité, de la construction d'un ensemble solide de données factuelles sur les dynamiques sexuées de l'extrémisme violent, de la nécessité de faire en sorte que divers collectifs de femmes et de filles, dont les organisations de femmes, soient des partie prenantes essentielles dans la lutte contre l'extrémisme violent, de la mise en œuvre d'instruments d'évaluation des risques qui tiennent compte des problématiques hommes-femmes, et de l'élaboration de politiques et de programmes de

réinsertion individualisés, notamment pour ce qui a trait aux poursuites judiciaires et à la réhabilitation des combattants terroristes étrangers et de leur famille de retour dans leur pays.

La mise en œuvre des Bonnes pratiques du présent Addendum s'accompagne incontestablement de défis, à commencer par l'ensemble, certes limité mais naissant, de données factuelles sur le genre, l'extrémisme violent et la lutte contre l'extrémisme violent ; les obstacles culturels et structurels à la mobilisation des femmes dans le secteur de la sécurité et dans la prise de décisions ; les risques non négligeables posés à la sécurité et à l'exercice des droits des femmes lorsqu'elles prennent part à la lutte contre l'extrémisme violent. Il est clair que ces défis de mise en œuvre varieront en fonction du pays et du contexte local et que les présentes Bonnes pratiques sont conçues pour les affronter de manière sexospécifique et adaptée.

Bonnes pratiques

Bonne pratique n° 1 : Prendre en compte les problématiques hommes-femmes dans la lutte contre l'extrémisme violent, notamment en favorisant la cohérence des politiques avec les cadres sur les femmes, la paix et la sécurité.

Compte tenu des travaux de recherche démontrant que les voies de radicalisation menant à la violence sont souvent singulières et différentes en fonction de l'appartenance sexuelle, il est nécessaire de formuler des politiques et des programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui soient ciblés et individualisés. La prise en compte de la dimension hommes-femmes dans la lutte contre l'extrémisme violent implique aussi de reconnaître la nature complémentaire des cadres de la lutte contre l'extrémisme violent, d'une part, et ceux sur les femmes, la paix et la sécurité, d'autre part. Elle implique également de promouvoir à la suite de cette reconnaissance une meilleure compréhension mutuelle entre les milieux souvent éloignés des chargés des politiques de lutte contre l'extrémisme violent et des praticiens agissant pour les femmes, la paix et la sécurité. Les quatre piliers du cadre sur les femmes, la paix et la sécurité mettent en exergue : 1) le rôle des femmes dans la prévention des conflits, 2) leur participation dans la consolidation de la paix, 3) la protection de leurs droits, et 4) leurs besoins spécifiques lors de leur rapatriement et réinstallation et en termes de réhabilitation, réinsertion et reconstruction après un conflit.

L'appel lancé aux gouvernements par le Conseil de sécurité, à développer des Plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que des Plans d'actions nationaux de lutte contre l'extrémisme violent, a donné des perspectives concrètes de veiller à la complémentarité des deux cadres politiques. Les pays doivent viser à promouvoir l'alignement de leurs politiques et programmes de lutte contre l'extrémisme violent sur leurs politiques et cadres sur les femmes, la paix et la sécurité, tout en s'assurant que les droits des femmes ne sont pas sapés par des agences responsables de la sécurité qui privilégient de manière inappropriée la lutte contre l'extrémisme violent/la sécurité aux dépens de la protection des droits fondamentaux des femmes. Les deux cadres politiques ont pour but de prévenir l'implication des femmes et des filles dans l'extrémisme violent, ainsi que le recours aux violences sexuelles comme tactiques terroristes, et soulignent l'importance des rôles et de la participation des femmes dans les politiques et programmes de lutte contre l'extrémisme violent. Des politiques et pratiques de lutte contre l'extrémisme violent qui tiennent compte de la dimension hommes-femmes, conjointement aux cadres sur les femmes, la paix et la sécurité, peuvent favoriser une prise en compte de la problématique du genre dans les approches de démobilisation, de réhabilitation et de réinsertion des membres d'organisations terroristes et extrémistes violentes.

Bonne pratique n° 2 : Se doter de davantage de données probantes sur le genre et l'extrémisme violent, notamment en tenant compte des aspects sexués de la radicalisation menant à l'extrémisme violent et au terrorisme des hommes, des femmes, des garçons et des filles

La présente Bonne pratique met à jour la Bonne pratique n° 8 de 2015 en ajoutant la nécessité de disposer de données probantes sexospécifiques sur les combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays ou qui s'installent dans un pays tiers, ainsi que d'une évaluation et d'un suivi des interventions de lutte contre l'extrémisme violent sensibles aux problématiques hommes-femmes. Elle apporte son appui à la Bonne pratique n° 1 des *Bonnes pratiques sur les défis posés par le retour des familles de combattants terroristes étrangers* du GCTF, en œuvrant afin que les sources et les capacités de traitement de l'information permettant d'identifier les combattants terroristes étrangers et leur famille soient sensibles à la dimension du genre. La construction d'un ensemble de données probantes et la compréhension des différences sexuées de l'implication des femmes et des filles par rapport à celle des hommes et des garçons dans les groupes et activités extrémistes violents sont indispensables à l'élaboration de réponses et d'interventions éclairées, individualisées, plus efficaces et durables, qui tiennent compte de la dimension hommes-femmes. L'identification de facteurs sexospécifiques conduisant à la radicalisation extrémiste violente et au recrutement exige une collecte systématique de données ventilées par sexe. Aujourd'hui, par exemple, il n'y a pas d'uniformité dans la collecte de données ventilées par sexe sur les combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays ou qui s'installent dans un pays tiers. La disponibilité de ces données permettrait de mieux comprendre la portée du phénomène à l'échelle des organisations extrémistes violentes, des pays et des régions, et de fonder l'évaluation des risques sur des données plus précises.

Pour que les politiques et programmes de lutte contre l'extrémisme violent soient efficaces, il est indispensable que leur conception, suivi et évaluation soient sensibles à la dimension du genre, notamment dans les programmes de réhabilitation et de réinsertion destinés aux anciens combattants terroristes étrangers et à leur famille. La RCSNU 2396 (2017) encourage à veiller à la participation, voire au rôle moteur, des femmes à la conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des stratégies concernant le retour des combattants terroristes étrangers et de leur famille dans leur pays d'origine ou leur réinstallation dans un pays tiers. Les interventions de lutte contre l'extrémisme violent doivent comporter un cadre de suivi et d'évaluation de leur efficacité faisant appel à des indicateurs sexospécifiques permettant d'en mesurer les résultats sur les femmes et les hommes ainsi que sur leurs communautés. Des études récentes ont évalué et comparé des programmes de lutte contre l'extrémisme violent suivant qu'ils intègrent ou non l'émancipation des femmes, et conclu qu'une amélioration de l'émancipation des femmes et de l'égalité hommes-femmes a un effet positif sur la lutte contre l'extrémisme violent.

Dans certains pays, des stratégies nationales et sous-nationales de lutte contre la radicalisation menant à la violence instituent une collaboration entre chercheurs et praticiens, en utilisant des connaissances et données factuelles sur les facteurs de risque et de protection dans le but d'élaborer des programmes de lutte contre l'extrémisme violent plus éclairés et d'en mesurer le succès. Les facteurs de risque et de protection pris en compte sont liés à l'âge et au sexe.

Bonne pratique n° 3 : S'assurer de la reconnaissance et de la participation des femmes et des filles en tant que parties prenantes essentielles dans les politiques et programmes de lutte contre l'extrémisme violent.

La présente Bonne pratique met à jour les Bonnes pratiques n°s 3, 9, 15, 16 et 17 de 2015, en mettant davantage l'accent sur la mobilisation des femmes et des organisations dirigées par les femmes dans

l'alerte précoce et dans la recherche d'alternatives ou de contre-discours à l'extrémisme violent. Les femmes et les filles peuvent jouer des rôles différents dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent au sein de leur famille, leurs communautés, leurs associations religieuses et civiques, sur leur lieu de travail et dans leurs gouvernements local et national. Il convient donc de les mobiliser pleinement dans l'élaboration d'approches plus localisées, inclusives et efficaces de lutte contre l'extrémisme violent. Les gouvernements peuvent inclure les femmes et les filles dans la lutte contre l'extrémisme violent en faisant en sorte que des efforts soient déployés pour mobiliser et consulter davantage les femmes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de lutte contre l'extrémisme violent ; en facilitant la tenue de dialogues entre femmes et dirigeantes féminines aux niveaux local et national ; en coordonnant des réseaux d'organisations de femmes mobilisées dans la lutte contre l'extrémisme violent ; et en soutenant la participation des femmes et des filles dans la lutte contre l'extrémisme violent. Des initiatives d'autonomisation économique peuvent également constituer un point de départ de la mobilisation des femmes comme des hommes dans les efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ; il en va de même pour le soutien à la participation et à l'accès des filles à l'éducation, notamment en matière de tolérance, de droits de l'homme et d'égalité hommes-femmes.

La mobilisation des femmes et des organisations de la société civile dirigées par des femmes renforce de manière générale les efforts de lutte contre l'extrémisme violent, particulièrement chez les femmes. Par exemple, il convient de consulter et mobiliser les organisations dirigées par des femmes dans la formulation de contre-discours sensibles à la dimension du genre qui reconnaissent le rôle des femmes et qui ont ainsi plus de chances d'interpeller les femmes et les filles.

En raison des rôles et responsabilités qui sont dévolus aux femmes au sein de la famille et la communauté, elles sont souvent les premières à remarquer les signes précurseurs de l'extrémisme violent et d'une radicalisation menant à la violence et à l'extrémisme violent. Cependant, leur participation souvent limitée et les entraves à leur protagonisme dans la sphère publique ne leur donne pas la légitimité ni l'opportunité d'exprimer leurs inquiétudes et de réagir en prenant les devants. Il est indispensable que la voix des femmes soit entendue dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. Souvent, ce sont elles qui ont le savoir, la confiance, l'accès et l'engagement durable nécessaires pour édifier et maintenir la cohésion sociale, consentir les efforts de prévention et de réinsertion et soutenir la résilience sociale face à la radicalisation menant à la violence.

Les femmes et les organisations dirigées par des femmes doivent avoir accès à des mécanismes sûrs et confidentiels, qu'il s'agisse de rapporter ou signaler des indices avant-coureurs d'une radicalisation menant à la violence et à l'extrémisme violent ou de recevoir de la part des agences de sécurité des informations concernant tout risque particulier au sein de leur communauté. Il y a là urgence dans de nombreuses juridictions, mais il convient de noter que les organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, collectent et partagent déjà ce type d'information entre elles. Des espaces sûrs et autonomes dédiés aux filles et aux jeunes filles doivent être mis à disposition dans les institutions pédagogiques religieuses et laïques pour qu'elles puissent participer aux initiatives de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et faire part de leurs inquiétudes concernant l'extrémisme violent. Les institutions pédagogiques peuvent jouer un rôle singulier dans l'enseignement et l'apprentissage non-discriminatoires, notamment sur l'égalité hommes-femmes et l'émancipation des femmes dans le cadre d'un programme plus large portant sur les valeurs civiques, le droit et la société.

Bonne pratique n° 4 : Les instruments d'évaluation des risques relatifs à l'extrémisme violent, notamment à l'égard des combattant terroristes étrangers, dont ceux qui reviennent dans leur pays,

devraient systématiquement tenir compte des normes fondées sur l'appartenance sexuelle et éviter les stéréotypes caractérisant les femmes comme des victimes.

Les États devraient élaborer et mettre en œuvre des instruments d'évaluation des risques sensibles aux problématiques hommes-femmes qui permettent d'identifier les individus montrant des signes de radicalisation menant à la violence et d'évaluer l'impact des programmes de réhabilitation sur les combattants terroristes étrangers et leur famille. La présente Bonne pratique est conforme à la RCSNU 2396 (2017) qui encourage le recours à des évaluations de risques fondées sur des observations factuelles, à des procédures de contrôle, ainsi qu'à la collecte et à l'analyse de données relatives aux voyages sans procéder à un profilage fondé sur des motifs discriminatoires interdits par le droit international. Elle soutient également les Bonnes pratiques n^{os} 4 et 5 des *Bonnes pratiques sur les défis posés par le retour des familles de combattants terroristes étrangers* du GCTF, sur la réalisation de premiers entretiens et la mise en œuvre d'un protocole individualisé d'évaluation des risques et des besoins pour chaque combattant terroriste étranger et membre de la famille de retour. L'évaluation des risques ne doit être fondée sur aucun motif discriminatoire interdit, et devrait être sensible à la complexité des profils individuels pouvant inclure des victimes aussi bien que des auteurs d'actes de violence. L'analyse au cas par cas des individus risquant potentiellement de commettre un acte à caractère extrémiste violent doit être assortie d'une évaluation sensible à la dimension du genre pour lutter contre les biais cognitifs inconscients. Une telle approche permettra une meilleure prévention de l'extrémisme violent, augmentera les chances d'identifier les femmes extrémistes violentes avant qu'elles ne commettent un crime ou un acte extrémiste violent et garantira que les femmes auteures de crimes en tant que combattantes terroristes étrangères fassent l'objet de poursuites à leur retour.

Les États doivent s'assurer que les agents de leurs services chargés de l'évaluation des risques soient dûment formés aux problématiques hommes-femmes. Cela implique de donner accès à la formation ainsi qu'au recueil et à la réévaluation des données relatives aux dynamiques sexuées de l'extrémisme violent, et d'élaborer des méthodes d'identification et de réduction des biais cognitifs inconscients dans les évaluations. Il convient donc de mettre en place des mécanismes de supervision efficaces pour faire en sorte que le les agents chargés de l'évaluation des risques et des besoins s'acquittent de leurs responsabilités en s'occupant de chaque personne, femmes et hommes, garçons et filles ; ces mécanismes de supervision doivent inclure des facteurs spécifiques dans l'évaluation des risques permettant de mieux identifier les auteurs potentiels d'actes à caractère extrémiste violent. Une approche familiale est indispensable pour veiller aux dynamiques sexuées et à leur impact au sein de la famille.

Bonne pratique n^{o} 5 : S'assurer que les politiques de lutte contre l'extrémisme violent, notamment les politiques de réinsertion, sont fondées sur une analyse sexospécifique des conditions conduisant à l'implication des femmes et des filles dans l'extrémisme violent.

La présente Bonne pratique met à jour les Bonnes pratiques n^{os} 2 et 4 de 2015 en soulignant la nécessité d'une analyse sexospécifique des femmes et des hommes combattants terroristes étrangers, de leurs parcours de radicalisation menant à la violence et de leurs voies de retour, afin de se doter de politiques de réinsertion éclairées. La présente Bonne pratique soutient la prise en compte des problématiques hommes-femmes dans les Bonnes Pratiques n^{os} 5 et 6 des *Bonnes pratiques sur les défis posés par le retour des familles de combattants terroristes étrangers* du GCTF, lesquelles soulignent la nécessité d'évaluations des risques et des besoins individualisées de chaque membre de la famille du combattant terroriste étranger de retour pour permettre à l'État d'apporter des réponses fondées sur les circonstances spécifiques de chacun.

Il est indispensable que les réponses aux menaces et aux défis posés par l'extrémisme violent soient fondées, non pas sur des stéréotypes de genre, mais sur des données spécifiques selon les contextes et sensibles aux problématiques hommes-femmes concernant la variété des rôles des femmes et des hommes, des garçons et des filles au sein d'organisations extrémistes violentes. Les politiques et programmes de lutte contre l'extrémisme violent doivent être conformes aux principes de l'égalité de traitement et de la non-discrimination dans la législation en vigueur. Les facteurs de risque et les besoins spécifiques des femmes et des filles ainsi que la particularité de leurs voies de radicalisation menant à la violence doivent être pris en compte dans les politiques et programmes individualisés de lutte contre l'extrémisme violent. C'est le cas également à l'égard des combattants terroristes étrangers et de leur famille et des politiques de retour et de réinsertion.

Les voies de retour des zones de conflit et de réinsertion des femmes varient autant que leurs voies de radicalisation vers l'extrémisme violent, notamment en raison de réponses sociétales différentes. Cet aspect doit être pris en compte, par exemple en analysant le taux de retour respectif des femmes et des hommes des zones de conflit et en mesurant combien leur situation diffère. Comparées aux hommes, les femmes ont probablement eu un accès plus restreint aux moyens financiers permettant de voyager, elles ont parfois été contraintes de demander la permission d'un homme de leur famille ou de leur mari pour voyager, et elles ont rencontré plus de difficultés à négocier avec les passeurs. Les approches facilitant le retour et la réinsertion de femmes extrémistes violentes doivent également tenir compte de problèmes auxquels sont généralement confrontées les femmes et les filles : elles s'occupent des enfants, elles sont marginalisées et manquent de ressources, et elles sont les victimes potentielles de violences sexuelles ou à caractère sexiste au sein du groupe terroriste ou extrémiste violent. Les femmes comme les hommes peuvent avoir été aussi bien les auteurs d'actes associés à des combattants terroristes étrangers que les victimes/survivants, et leurs besoins et intérêts en dépendent, c'est pourquoi ils doivent recevoir un soutien et un traitement individualisés. Les pouvoirs publics doivent revoir et évaluer régulièrement la mise en application des mesures de réponse relatives aux combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays et leur famille, et prêter attention à l'impact différencié de ces réponses sur les femmes et sur les hommes (voir Bonne pratique n° 2).

Bonne pratique n° 6 : Développer une approche qui tienne compte des problématiques hommes-femmes dans le traitement d'anciens combattants terroristes étrangers (et de leur famille).

La présente Bonne pratique soutient la sensibilité aux problématiques hommes-femmes dont font preuve les Bonnes pratiques n^{os} 8 à 10 des *Bonnes pratiques sur les défis posés par le retour des familles de combattants terroristes étrangers* du GCTF. Bien que les femmes et les hommes aient tous la faculté de commettre des actes de violence, il arrive souvent que la manière dont ils sont recrutés, les rôles qui leur sont attribués, la façon dont on les traite et leur propre vécu au sein de groupes terroristes et extrémistes violents soient différents. Les poursuites et mesures d'intervention doivent tenir compte des différences liées à au genre et des dynamiques sexuées selon qu'il convient, dans un souci d'égalité de traitement en vertu du droit international et des systèmes judiciaires nationaux. L'incarcération et la détention des combattants terroristes étrangers doivent tenir compte de leurs besoins et droits spécifiques en fonction de leur sexe, s'il y a lieu. Par exemple, les femmes enceintes, allaitant ou ayant des enfants à charge devraient bénéficier de dispositions particulières. Les combattantes terroristes étrangères, ayant potentiellement subi des victimisations sexuelles ou sexistes, doivent être examinées et recevoir la protection, le soutien, l'aide et le traitement adéquats et, quand cela est possible, les auteurs des crimes dont elles ont été victimes doivent être tenus pour responsables et traduits en justice. Les autorités doivent faire preuve d'attention et de diligence raisonnable, s'efforçant en particulier de prévenir, au cours de la procédure judiciaire et de réinsertion, les possibles agressions de femmes détenues ainsi que de leurs enfants.

Le personnel pénitentiaire se doit d'évaluer et de répondre aux besoins spécifiques des enfants détenus avec leur mère. Certaines combattantes terroristes étrangères de retour d'une zone de conflit avec des enfants et ayant vécu sous le joug de l'EIIL/*Da'esh*, si ce n'est toutes, souffriront du traumatisme d'avoir été témoin et/ou d'avoir pris part à des actes de violence, ainsi que d'autres expériences telles que la faim ou des bombardements. Les États peuvent choisir entre différentes approches relatives à l'incarcération, préférant soit la concentration, soit la dispersion des détenus combattants terroristes étrangers. Au-delà de l'approche choisie, et il existe des bonnes pratiques relatives aux deux modalités de détention, les États devraient privilégier les intérêts de l'enfant en tant que considération primordiale, conformément à la recommandation du Conseil de sécurité de l'ONU figurant dans l'additif aux Principes directeurs de Madrid.

Les États doivent être vigilants concernant tout abus potentiel de la part du personnel de sécurité chargé des combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays, et doivent s'assurer que les femmes ne soient pas victimes d'agressions et violences sexuelles lors des processus d'expulsion, de transit, de retour et de réinsertion. De solides dispositions relatives aux services sociaux, comprenant des évaluations psychosociales et des procédures d'orientation dans la prise en charge, doivent être incluses dans tous les processus d'expulsion, de transit et de retour des femmes et des enfants.

Bonne pratique n° 7 : Concevoir et soutenir des processus et mesures de réhabilitation et réinsertion qui soient sensibles aux problématiques hommes-femmes.

La présente Bonne pratique met à jour la Bonne pratique n° 7 de 2015. Elle soutient les Bonnes pratiques n°s 16 et 17 des *Bonnes pratiques sur les défis posés par le retour des familles de combattants terroristes étrangers* du GCTF, qui soulignent l'importance d'inclure les femmes dans tout programme de réhabilitation et réinsertion, de veiller dans ces programmes aux dynamiques sexuées du retour et de la réinsertion, et de reconnaître les rôles moteurs que peuvent jouer les femmes dans les programmes locaux en tant que ressources clés et dirigeantes au sein de la communauté. La RCSNU 2396 (2017) souligne que les femmes et les enfants de combattants terroristes étrangers « nécessitent une attention particulière pour ce qui est d'élaborer des stratégies concernant les poursuites, la réadaptation et la réinsertion. » Une telle approche de réhabilitation et réintégration individualisée et fondée sur le genre est indispensable pour minimiser les risques de re-recrutement et de radicalisation plus poussée menant à la violence. Les pouvoirs publics et la société civile doivent avant tout obéir, dans l'examen de chaque cas, au respect des droits de l'homme et du droit à la non-discrimination.

Il convient de mettre en place des mesures de démobilisation, de réhabilitation et de réinsertion efficaces et sensibles aux différences entre les sexes, qui soient appliquées aux femmes, aux hommes et aux enfants associés à l'extrémisme violent. Cela implique de porter une attention particulière au sexe et à l'âge dans tous les aspects de la réhabilitation et de la réinsertion. Des programmes dédiés ainsi qu'une approche individualisée pour la réhabilitation et la réinsertion des femmes et des filles sont nécessaires car les femmes ne sont généralement pas encore reconnues comme des (anciennes) terroristes, en raison des normes sexuées prédominantes. De ce fait, elles sont parfois exclues des programmes de réinsertion, dont les hommes peuvent profiter en raison des attentes liées à leur sexe. Les réponses doivent reconnaître non seulement la complexité des rôles des femmes au sein d'un groupe terroriste et l'impact d'un éventuel traumatisme, mais aussi leur contribution. Ainsi, il convient de reconnaître ces différentes voies de retour des femmes et des filles et de traiter les traumatismes et stigmatisations fondées sur le genre ; ces derniers confèrent aux femmes une vulnérabilité particulière et les rendent potentiellement moins réceptives aux programmes de réhabilitation.

Des programmes de réhabilitation destinés aux combattants terroristes étrangers et leur famille sont en cours d'élaboration. Afin de s'assurer qu'ils soient adaptés et sensibles aux problématiques hommes-femmes, ces programmes doivent être dirigés par des intervenants professionnels conscients des répercussions d'un traumatisme, et s'inspirer d'une compréhension des voies de radicalisation vers l'extrémisme violent et de retour qui tienne compte des problématiques hommes-femmes, notamment les traumatismes, la stigmatisation et la honte fondées sur le genre. Comme recommandé par la Bonne pratique n° 2, ces programmes et formations doivent être suivis et évalués régulièrement. Dans un souci de sensibilité à la dimension du genre, la prise en charge directe des femmes suspectées d'adhérer à l'extrémisme violent et d'agir en tant que combattantes terroristes étrangères doit être assurée par des femmes : représentantes des forces de l'ordre, professionnelles de la santé, psychologues, conseillères religieuses et travailleuses sociales notamment. En outre, il serait bon que les gouvernements dispensent des formations adéquates de sensibilisation à la dimension du genre et aux effets d'une expérience traumatique aux divers groupes de professionnels compétents, notamment aux juges, aux procureurs, aux gardes-frontières, aux représentants des forces de l'ordre, au personnel pénitentiaire et aux agents de libération conditionnelle ainsi qu'aux services sociaux et aux professionnels de santé en contact avec les combattants terroristes étrangers et leur famille.

Ainsi, pour une démobilisation, une réhabilitation et une réinsertion efficaces, il est indispensable de recourir à une approche pluridisciplinaire en équipe. Il convient de mettre en place un système d'orientation de la prise en charge entre toutes les agences de sécurité/responsables des forces de l'ordre et les services médicaux et sociaux, mais celui-ci ne doit pas pencher du côté sécuritaire. Il incombe aux pouvoirs publics, aux organisations de la société civile et à la communauté de collaborer pour que les programmes de réinsertion soient fournis avec succès. Il est donc indispensable d'adopter une approche communautaire qui assure la sécurité et la protection de la communauté et des combattants terroristes étrangers de retour, tout en promouvant la résilience au sein de la communauté.

Ainsi, les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel dans ces programmes de démobilisation, réhabilitation et réinsertion, en renforçant la résilience au sein d'une communauté tout en établissant des liens de confiance avec les combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays et leur famille. Elles soutiennent tant ceux qui sont en cours de réinsertion que la communauté qui va les accueillir. La sécurité de la communauté incombe à tout un chacun et les organisations de la société civile apportent leur aide dans le traitement des causes de l'extrémisme violent. Par exemple, certaines organisations de la société civile ont réussi à persuader des pères de ne pas rejeter leurs filles en invoquant le principe de leur humanité commune. Les organisations de la société civile dirigées par des femmes constituent souvent un point de départ qui, en travaillant avec des femmes, des épouses et des familles, et en facilitant leur inclusion sociale et économique, permettent de traiter le griefs et motivations sexospécifiques. Il incombe aux États de mobiliser et de confier plus de responsabilités aux organisations de femmes pour répondre aux problématiques et aux dynamiques relatives aux combattants terroristes étrangers, sans pour autant instrumentaliser ou inscrire leur engagement dans une approche strictement sécuritaire.